

PRESENTATION

01 PERFORMANCES FINANCIÈRES

02 GRANDES TENDANCES 2023

03 JOURNÉE INVESTISSEURS 2023

04 RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

VOTE DES RÉSOLUTIONS



PERFORMANCES FINANCIÈRES



Ben Page Directeur général



2022: PERFORMANCE SOLIDE ET RENTABILITÉ RECORD



CHIFFRE D'AFFAIRES

2,405 Md€

CROISSANCE

Totale +12,0 %

Organique **+5,6** %

Organique nette des effets Covid



MARGE OPÉRATIONNELLE

315 M€

TAUX DE MARGE OPÉRATIONNELLE

13,1 %

FLUX DE TRÉSORERIE DISPONIBLE

214 M€



BILAN Levier

x 0,2



COURS DE L'ACTION DEPUIS 1^{ER} JANVIER 2022

Performance relative vs. SBF 120



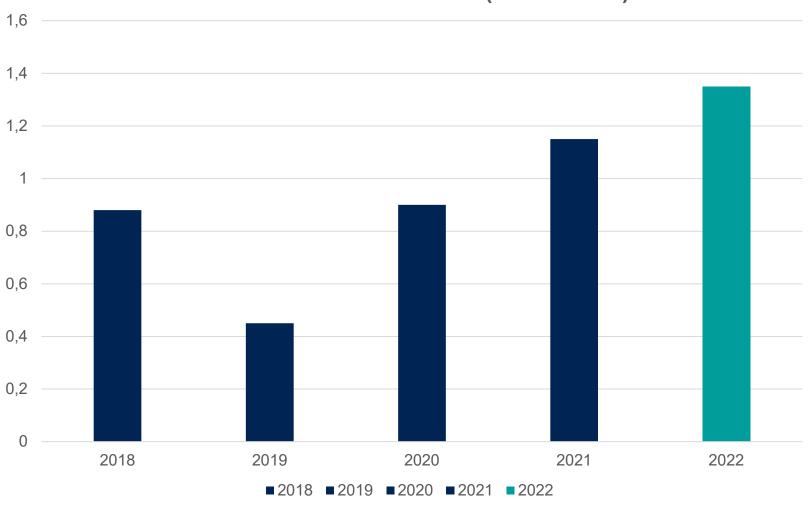
Performance de l'action en €





DIVIDENDE PROPOSÉ: 1,35 € PAR ACTION

DIVIDENDE PAR ACTION (EN EUROS)





1ER TRIMESTRE: UN DÉCALAGE SUR LES REVENUS MAIS UNE BONNE DYNAMIQUE DU CARNET DE COMMANDES



€532M



CROISSANCE

Organique

-2.8%

Organique hors contrats Covid

+0.6%

Carnet de commandes + 3 3 %
Hors contrats Covid de 2022

dont mars 2023

+6.4%

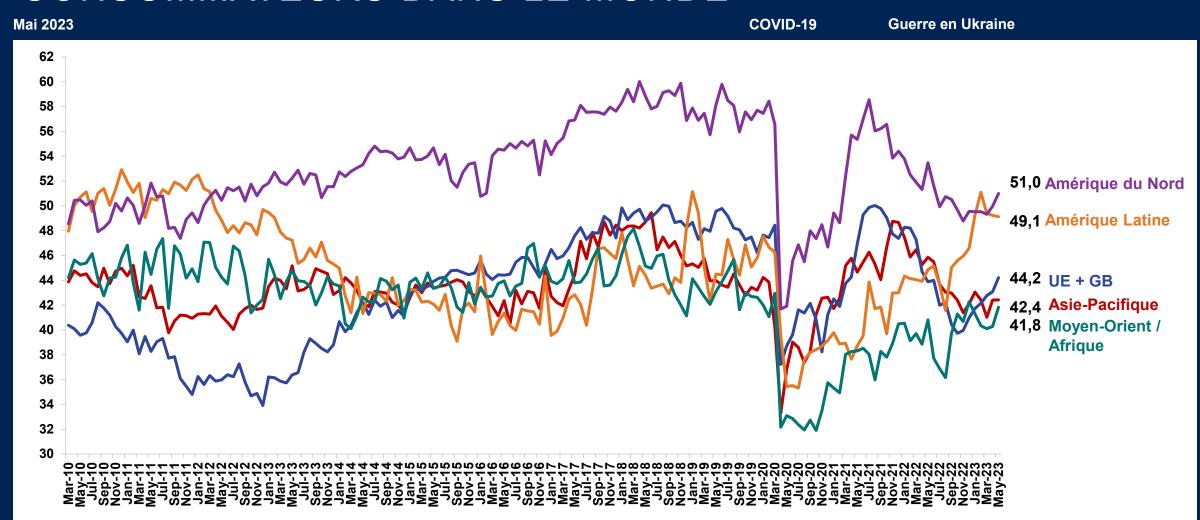


GRANDES TENDANCES 2023





NOTRE RAPPORT SUR L'INDICE DE CONFIANCE DES CONSOMMATEURS DANS LE MONDE





^{*} Les bases ne comprennent que les pays suivis de longue date et aucun des pays ajoutés ou modifiés dans l'enquête en 2023 © Ipsos | Q1 Results 2023





Un monde complexe et incertain - 6 macro-forces ayant un impact sur les sociétés, les marchés et les personnes















Vieillissement des populations



Technologie omniprésente



L'essor et le déclin des classes moyennes



Changement climatique



Plateau de la mondialisation



Crise croissante de la santé mentale



Migration communautaire



La frontière de l'immersif



Changement de pouvoir des salariés



Un mode de pensée plus écologique



Dilemmes de sécurité



Inégalité en matière de santé



Évolution des étapes de la vie



Progrès de l'IA et informatique quantique

Automatisation



Disparités de richesse entre les générations



Surdéveloppement



Repenser les institutions



Intégration de la santé et de la technologie



Plus grande diversité ethnique et religieuse

Fluidité

identitaire



Péage de la technologie

accrue



Effets de l'inflation



Autres structures de valeur



Multiplication des conflits géopolitiques



Inégalités persistantes



JOURNÉE INVESTISSEURS 2023







Journée Investisseurs 2023

Mercredi 14 juin 2022

« Business update »

Vous aurez la possibilité de participer à cet événement en ligne ou au siège social d'Ipsos.



RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Isabelle Massa Associé Mazars

GAME CHANGERS



VOTE DES RÉSOLUTIONS



GAME CHANGERS



RÉSOLUTIONS 1 À 3

Approbation des comptes annuels, affectation du résultat et approbation du dividende

■ <u>RÉSOLUTION 1</u>: Approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2022 : bénéfice de 104 829 436 euros

Compte tenu des votes par correspondance, des votes en séance, et des pouvoirs donnés au Président, cette résolution est **adoptée**.

RÉSOLUTION 2: Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2022 : bénéfice de 215 160 000 euros.

Compte tenu des votes par correspondance, des votes en séance, et des pouvoirs donnés au Président, cette résolution **est adoptée**.

PÉSOLUTION 3: Dividende : 1,35 € (vs 1,15 € au titre de l'exercice 2021)



Conventions réglementées

Aucune convention nouvelle entrant dans le champ d'application de l'article L.225-38 du Code de commerce n'a été conclue au cours de l'exercice écoulé.



RÉSOLUTIONS 5 À 10

Composition du Conseil – Mandats d'administrateurs

RESOLUTION 5: Le renouvellement du mandat de Monsieur Patrick Artus, en qualité d'Administrateur, pour une durée de quatre (4) ans, vous est proposé.

Compte tenu des votes par correspondance, des votes en séance, et des pouvoirs donnés au Président, cette résolution est **adoptée**.

RESOLUTION 6: Le renouvellement du mandat de Monsieur Ben Page, en qualité d'Administrateur, pour une durée de quatre (4) ans, vous est proposé.

Compte tenu des votes par correspondance, des votes en séance, et des pouvoirs donnés au Président, cette résolution est **adoptée**.

RESOLUTION 7: Le renouvellement du mandat de Madame Eliane Rouyer-Chevalier, en qualité d'Administrateur, pour une durée de quatre (4) ans, vous est proposé.



RÉSOLUTIONS 5 À 10 (SUITE)

Composition du Conseil – Mandats d'administrateurs

<u>RESOLUTION 8</u>: Le renouvellement du mandat de Madame Laurence Stoclet, en qualité d'Administrateur, pour une durée de quatre (4) ans, vous est proposé.

Compte tenu des votes par correspondance, des votes en séance, et des pouvoirs donnés au Président, cette résolution est **adoptée**.

<u>RESOLUTION 9</u>: La nomination de Madame Àngels Martín Muñoz en qualité d'Administrateur, pour une durée de quatre (4) ans, vous est proposée.

Compte tenu des votes par correspondance, des votes en séance, et des pouvoirs donnés au Président, cette résolution est **adoptée**.

RESOLUTION 10: La nomination de Madame Florence Parly en qualité d'Administrateur, pour une durée de quatre (4) ans, vous est proposée.



Renouvellement du mandat de Grant Thornton en qualité de Commissaire aux comptes co-titulaire

Le renouvellement du mandat de Grant Thornton en qualité de Commissaire aux comptes co-titulaire, vous est proposé.



Fixation du montant annuel global de la rémunération des administrateurs

■ Il vous est proposé de fixer le montant global maximum à répartir entre les administrateurs.



Vote (« Ex-Post ») sur la rémunération de Ben Page, Directeur général

Approbation sur les éléments de la rémunération et des avantages versés ou attribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2022 au Directeur général



Vote (« Ex-Post ») sur la rémunération de Didier Truchot, Président du Conseil d'administration

Approbation sur les éléments de rémunération fixes, variables et exceptionnels, qui composent la rémunération totale et les avantages de toute nature versés ou attribués à Monsieur Didier Truchot en raison de son mandat de Président du Conseil d'administration, au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2022



RÉSOLUTIONS 15 ET 16

Avis à titre consultatif « ex post » sur la rémunération des deux Directeurs Généraux Délégués

RESOLUTION 15: Avis à titre consultatif sur les éléments de la rémunération et des avantages versés ou attribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2022 à Madame Laurence Stoclet, Directeur général délégué (pour la période du 1er janvier 2022 au 30 septembre 2022 inclus, date de cessation du mandat de Directeur général délégué)

Compte tenu des votes par correspondance, des votes en séance, et des pouvoirs donnés au Président, cette résolution est **rejetée**.

RESOLUTION 16: Avis à titre consultatif sur les éléments de la rémunération et des avantages versés ou attribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2022 à Monsieur Henri Wallard, Directeur général délégué (pour la période du 1er janvier 2022 au 17 mai 2022 inclus, date de cessation du mandat de Directeur général délégué)



Vote « Ex-ante » sur la politique de rémunération du Directeur général

Approbation de la politique de rémunération du Directeur général



Vote « Ex-ante » sur la politique de rémunération du Président du Conseil d'administration

 Approbation de la politique de rémunération du Président du Conseil d'administration



Vote « Ex-ante » sur la politique de rémunération des Administrateurs

Approbation de la politique de rémunération des Administrateurs



Approbation des informations relatives aux rémunérations des mandataires sociaux, mentionnées à l'article L.22-10-9 I du Code de commerce

Approbation des informations relatives aux rémunérations des mandataires sociaux, mentionnées à l'article L.22-10-9 I. du Code de commerce



Autorisation de rachat d'actions au travers d'un programme de rachat

Autorisation de rachat d'actions de la Société

- Nombre maximum d'actions pouvant être acquises : 4 425 322 (soit 10 % du capital au 31/12/2022)
- Prix d'achat maximal : 80 € par action
- Montant maximal d'investissement : 300 M€



Autorisation à conférer au Conseil d'administration à l'effet d'annuler des actions acquises par la Société dans le cadre de son programme de rachat d'actions

Cette résolution a pour objet d'autoriser le Conseil d'administration à annuler tout ou partie des actions acquises ou à acquérir par la Société dans le cadre du programme de rachat d'actions.

- Durée de validité : 18 mois
- Plafond : annulation dans la limite de 10% du capital social par périodes de 24 mois.



Attribution gratuite d'actions de performance

- Bénéficiaires : salariés de la Société ou du Groupe, et mandataires sociaux éligibles de la Société
- Volume maximal : 1,30% du capital au cours de la première année de validité de la présente autorisation (soit jusqu'au 15 mai 2024), puis 1% du capital par an, les 2 années suivantes
- Conditions communes à l'ensemble des bénéficiaires :
 - Période d'acquisition minimale de trois ans
 - Condition de présence à la date d'acquisition
 - Condition minimale de performance, dite « de profitabilité », mesurée sur la totalité de la période d'acquisition
- Conditions supplémentaires pour le Directeur général et les cadres dirigeants membres de son équipe de direction (« CEO Exec team »)
 - Réalisation de deux conditions de performance supplémentaires
 - Pour le Directeur général : Obligation de conserver au moins 25 % des actions acquises pendant la durée des fonctions, et interdiction de recourir à des instruments de couverture de risques



Délégation de compétence

Délégation de compétence à donner au Conseil d'administration à l'effet de procéder à l'augmentation de capital par émission d'actions réservées, après suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, aux adhérents d'un plan d'épargne du groupe Ipsos



Pouvoirs pour les formalités

Pouvoirs à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales requises pour mettre en œuvre les décisions de l'Assemblée générale des actionnaires



MERCI

